

**Les membres du
Collectif national
RASED**

*Association française des
psychologues de l'éducation
nationale (AFPEN)*

*Association des groupes de
soutien au soutien
(AGSAS)*

*Fédération nationale des
associations de Maîtres «E»
(FNAME)*

*Fédération des conseils
de parents d'élèves
(FCPE)*

*Fédération nationale des
Rééducateurs de
l'Éducation nationale
(FNAREN)*

*Syndicat général de
l'éducation nationale
(SGEN-CFDT)*

*Syndicat des enseignants
(SE-UNSA)*

*Syndicat national des
personnels de
l'inspection (SNPI-FSU)*

*Syndicat national unitaire
des instituteurs, des
professeurs des écoles et
des PEGC (SNUipp-FSU)*

* *

*

**Boîte aux lettres
et contact
Collectif national
RASED**

FNAME

Thérèse Auzou-Caillemet
137 rue Jacquard
76140 Le Petit Quevilly
06 45 85 46 11
thereseauzoucaillemet
@gmail.com

Madame la rectrice, Monsieur le recteur,

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013, dont l'article premier fixe l'objectif d'une école inclusive, a affirmé la volonté de renforcer l'action des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) dans le cadre d'une programmation de 7000 postes pour l'ensemble des dispositifs d'aide aux élèves en difficulté.

Au mois de janvier 2014, les chantiers métiers du ministère réaffirmaient la place et le rôle des enseignants spécialisés et des psychologues. Dans ses conclusions, ce groupe de travail prescrivait également une relance des départs en formation et des créations de postes.

La circulaire sur les RASED, parue au BO du 28 août 2014, a réaffirmé la spécificité et le caractère non substituable du dispositif RASED dans la prise en charge des difficultés durables rencontrées par les élèves. Elle prévoit la mise en place d'un pôle ressource de circonscription dans lequel s'inscrit pleinement l'action des membres des RASED.

Depuis 2012, les effectifs RASED ont été stabilisés, cependant malgré les intentions affichées, nous constatons que les créations de postes et la relance des départs en formation restent minimes, voire parfois inexistantes, au regard des besoins considérables observés sur le terrain et des fermetures drastiques des années 2008/2012. La situation est particulièrement alarmante pour l'option G.

Aussi, dans le cadre de la carte scolaire à venir et des arbitrages que vous serez amenés à faire, nous tenons à vous rappeler que la relance des RASED est un élément incontournable de l'aide aux élèves en difficulté. Il y a nécessité à la fois de créer des postes à l'échelle du territoire et d'anticiper les besoins en formation de personnels spécialisés nécessaires au renouvellement des effectifs.

Nous attirons particulièrement votre attention sur l'exigence de la présence effective des trois professionnels (E, G, psychologue) qui permet le croisement spécifique des regards pour définir les aides nécessaires aux élèves en difficulté et de répondre à la complexité des situations vécues par les enfants et les acteurs de l'école aujourd'hui.

Bien que conscient des multiples besoins de l'école, il est urgent aujourd'hui de redonner aux RASED les moyens de fonctionner pleinement pour assurer leur mission d'aide directe aux élèves en difficulté, de prévention et de ressource auprès des enseignants dans les écoles et les classes. C'est une des conditions de la mise en place d'une école réellement inclusive qui inscrit son action au bénéfice de la réussite scolaire pour tous.

Soyez assuré(e), Madame la rectrice, Monsieur le recteur ... de notre attachement au service public d'éducation et à la réussite de tous les élèves.

Le Collectif National RASED